

**DOT 4 HP**

00377-0036

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

DOT 4 HP

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Liquide de freins

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Robert Bosch GmbH

Auf der Breit 4

D-76227 Karlsruhe

Téléphone: +49 721-942-0

Service Deutschland: 0 900 1 942 010-5

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK Gefahrgut Bueru GmbH, Ingelheim)**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de la directive 1999/45/CE.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux**

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

**2.3. Autres dangers**

Sol très glissant suite au déversement du produit.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux.

**Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° REACH		
310-287-7	2-Butoxy-éthanol (sous produits de fabrication de)	< 5 %
161907-77-3	Xi - Irritant R41	
	Eye Dam. 1; H318	
203-820-9	1,1'-iminodi-2-propanol, diisopropanolamine	< 2,5 %
110-97-4	Xi - Irritant R36	
603-083-00-7	Eye Irrit. 2; H319	
01-2119475444-34		

Textes des phrases R et H voir la section 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.



**DOT 4 HP**

00377-0036

---

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Après ingestion**

Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Un contact avec les yeux, la peau ou les muqueuses peut provoquer des irritations.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

---

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

**Information supplémentaire**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Attention. Risque de glissement.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

---

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une ventilation adéquate.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

à conserver hermétiquement fermé, au frais et au sec.

**DOT 4 HP**

00377-0036

**Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec des agents oxydants.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Liquide de freins

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'hygiène**

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A).

**Protection des mains**

En cas de contact de courte durée : Utilisation de gants étanches (caoutchouc nitrile)

Le matériau des gants doit résister à la pénétration et au produit/la substance/la préparation. Choisir le matériau des gants en fonction des temps de passage, des taux de perméation et de la dégradation.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

**Protection des yeux**

Lunettes de protection

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Ambrée
Odeur:	Caractéristique

pH-Valeur (à 20 °C):

**Testé selon la méthode**

Faiblement alcalin

**Modification d'état**

Point/intervalle de fusion:

&lt; - 70 °C DIN 51583

Point d'ébullition:

&gt; 265 °C SAE J1704

Point d'éclair:

&gt; 110 °C ISO 2592

**Dangers d'explosion**

Produit non explosif

Limite inférieure d'explosivité:

n.d.

Limite supérieure d'explosivité:

Température d'inflammation:

&gt; 300 °C DIN 51794

Pression de vapeur:

&lt; 1 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C):

1,065 g/cm<sup>3</sup> DIN 51757

Hydrosolubilité:

Complètement miscible

Viscosité cinématique:

13 mm<sup>2</sup>/s SAE J1704

(à 20 °C)

**9.2. Autres informations**

Donnée non disponible.



---

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des agents d'oxydation.

### **10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

### **10.5. Matières incompatibles**

Des oxydants puissants

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).

---

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

Absence de données toxicologiques.

#### **Irritation et corrosivité**

Irritation de la peau (lapin): Non irritant. (OCDE 404)

Irritation des yeux (lapin): Non irritant. (OCDE 405)

#### **Effets sensibilisants**

N'est pas classée.

#### **Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

STOT - Exposition unique: N'est pas classée.

STOT - Exposition répétée: N'est pas classée.

Risque d'aspiration: N'est pas classée.

#### **Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Cancérigénicité: N'est pas classée.

Mutagénicité: N'est pas classée.

Tératogénicité: N'est pas classée.

#### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

#### **Données empiriques sur l'action sur l'homme**

Un contact avec les yeux, la peau ou les muqueuses peut provoquer des irritations.

L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires supérieures et des dérangements gastrointestinales.

Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

---

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit est biodégradable.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

### **12.6. Autres effets néfastes**

Pollue faiblement l'eau.



---

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination**

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

160113 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08); liquides de freins  
Classé comme déchet dangereux.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

---

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**Information supplémentaire**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

---

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): 0 %

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

**SECTION 16: Autres informations**

**Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3**

36 Irritant pour les yeux.  
41 Risque de lésions oculaires graves.

**Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3**

H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux. (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*